

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. NAVAS-LAPITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en im-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Mars 1875.

Chronique générale.

Les choses se gâtent de nouveau. Des incidents graves paraissent à craindre.

On avait pu et dû croire que l'accord intervenu entre les Trente et M. Thiers, et qui coûte assez cher à l'Assemblée, serait accepté par tous les amis du Président comme il l'a été, dit-on, par lui-même après qu'il lui a été donné connaissance du rapport de M. de Broglie.

D'après les rumeurs qui courent, il n'en est rien. La réunion Casimir Périer se propose d'introduire dans le débat public un amendement pour établir la présidence à vie. M. Emmanuel Arago, avec une partie de la gauche, persiste dans l'idée de proposer à la Chambre la prorogation des pouvoirs de M. Thiers pour trois années.

L'attitude prise, dans les séances des Trente et au sein de la gauche, par M. Emmanuel Arago, ne permet pas de penser qu'il eût mis sur le tapis la prorogation des pouvoirs s'il n'était d'accord avec la présidence ; les circonstances au milieu desquelles est née la réunion Casimir Périer interdisent également de supposer que cette réunion puisse rien faire qui soit désagréable à M. Thiers.

Que sortira-t-il donc de la discussion sur le projet des Trente ? Probablement tout autre chose que les conclusions de ce projet dont les contradictions et les subtilités académiques offrent à M. Thiers plus d'un moyen de provoquer quelque coup de théâtre imprévu, et d'attacher certains ducs à son char de petit bourgeois vainqueur.

Il paraît certain, dit le *Courrier de France*, que l'extrême-droite se séparera complètement, dans le scrutin sur le projet de la

commission des Trente, du centre droit. Elle le repoussera ou elle s'abstiendra. Une portion de la droite paraît disposée à tenir la même conduite.

Le même fait se produira à gauche. L'extrême-gauche ou la gauche radicale repoussera le projet de la commission des Trente dans le scrutin. Une portion de la gauche républicaine incline dans le même sens et penche au moins vers l'abstention.

On compte ensuite près de trois cents voix qui sont plus ou moins ouvertement hostiles aux conclusions du rapport de M. le duc de Broglie.

Voici le texte des nouveaux amendements présentés à la séance de jeudi :

Amendement de M. Amat :

A la première partie de l'art. 4 qui porte : « Art. 4. L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué : 1° sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif ; »

Ajouter les mots : « de la République. »

Amendement du marquis d'Andelarre :

Rédiger ainsi qu'il suit les deux premiers paragraphes de l'article 4 :

L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué :

1° Sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif ; sur la responsabilité des ministres et sur la responsabilité ou la non-responsabilité du chef de l'Etat ;

2° Comme au projet.

Amendement de M. Amédée Lefèvre-Pontalis :

L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué sur les institutions de la France.

Amendement de M. Léonce de Guiraud :

Supprimer l'article 4.

Amendement de M. de Belcastel :

Article unique. Dans aucun cas le vote

suspensif ne pourra s'appliquer aux lois constitutionnelles.

Amendement de M. de La Bassetière :

Article 2, paragraphe 2. Ajouter à la fin du paragraphe ces mots : « A moins qu'il n'ait été entendu dans la discussion. »

Amendement de M. Lucien Brun :

Article 3. Les interpellations ne peuvent être adressées qu'aux ministres et non au Président de la République.

Néanmoins, si le ministre interpellé déclare que la responsabilité spéciale du Président de la République est engagée, il peut demander à l'Assemblée de l'entendre.

L'Assemblée en est juge. Si elle décide que la responsabilité du Président de la République pourrait être engagée, le Président sera entendu et pourra prendre part à la discussion.

Amendement de M. le comte de Douhet :

Art. 4. L'Assemblée nationale, avant de songer à sa dissolution, statuera :

1° Sur la loi électorale appliquée au suffrage universel ;

2° Sur la création d'un corps électoral particulier réunissant toutes les forces vives de la collectivité nationale : illustrations, capacités, notabilités, services rendus, situations acquises, etc., et dont la mission sera d'élire une seconde Chambre avec des attributions définies, parmi lesquelles la plus importante sera de faire seule la loi, mais la loi sans effet obligatoire, jusqu'à sa ratification par l'Assemblée issue du suffrage universel.

3° Sur le meilleur mode de son propre renouvellement intégral ou partiel, par groupes de départements, renouvellement dont elle fixera l'époque, mais qui, en aucun cas, ne pourra s'effectuer qu'après une année de session commune avec les membres en exercice de la nouvelle Chambre ci-dessus énoncée, afin d'en suivre le premier fonctionnement et de passer elle-même, de la sorte, à l'état de pouvoir modérateur, entre la susdite Chambre et le pouvoir exécutif ;

4° Sur la constitution spéciale du pouvoir exécutif.

On annonce que la plupart des bureaux ont demandé le renvoi à mardi de la nomination des commissaires qu'ils ont à élire pour l'examen du traité de commerce avec l'Angleterre.

L'importance de la discussion qui doit précéder ces choix a motivé cette détermination.

Ce traité est condamné par tous.

« J'en suis désolé, disait un vieil ami de M. Thiers, mais je me vois forcé de le combattre à outrance.

» C'est une grave affaire, car si le ministre des affaires étrangères était seul engagé, il y sauterait ; voilà tout, mais M. Thiers y est compromis.

» Ce traité est humiliant pour la France, dans le fond comme dans la forme, et l'Angleterre seule y trouve des avantages exorbitants. »

M. Thiers, économiste, est enfin jugé par ses amis.

Les députés qui représentent des intérêts industriels et commerciaux reçoivent tous les jours des pétitions et des protestations contre ce nouveau traité.

Le gouvernement ne met aucune bonne volonté pour poursuivre l'enquête sur la lettre grossière attribuée à un membre de la commission des Trente.

Les intéressés tiennent à cette enquête et feront leurs efforts pour éclaircir cette affaire.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

La situation de l'Espagne est analogue à celle où se trouvait la France à la veille du 48 mars ; cette conclusion, qui paraît ressortir de toutes les nouvelles reçues de Ma-

39

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

— Mais tu te trompes, Eugénie ?

— Non.

— Par la serpente de mon père !

Quand le tonnelier jurait ainsi, les planchers tremblaient.

— Bon saint bon Dieu ! voilà madame qui pâlit, cria Nanon.

— Grandet, dit la pauvre femme, ta colère me fera mourir !

— Ta, ta, ta, ta, vous autres, vous ne mourez jamais dans votre famille.

— Eugénie, qu'avez-vous fait de vos pièces ? cria-t-il en fondant sur elle.

— Monsieur, dit la fille aux genoux de M^{me} Grandet, ma mère souffre beaucoup, voyez, ne la tuez pas.

Grandet fut épouvanté de la pâleur répandue sur le teint de sa femme, naguère si jaune.

— Nanon, venez m'aider à me coucher, dit la mère d'une voix faible. Je meurs.

Aussitôt Nanon donna le bras à sa maîtresse, autant en fit Eugénie, et ce ne fut pas sans des peines infinies qu'elles purent la monter chez elle, car elle tombait en défaillance de marche en marche.

Grandet resta seul.

Néanmoins, quelques moments après, il monta sept ou huit marches, et cria :

— Eugénie, quand votre mère sera couchée, vous descendrez.

— Oui, mon père.

Elle ne tarda pas à venir après avoir rassuré sa mère.

— Ma fille, lui dit Grandet, vous allez me dire où est votre trésor ?

— Mon père, répondit froidement Eugénie en cherchant le napoléon sur la cheminée et le lui présentant, si vous me faites des présents dont je ne sois pas entièrement maîtresse, reprenez-les.

Grandet saisit vivement le napoléon et le coula dans son gousset.

— Je crois bien que je ne te donnerai plus rien. Pas seulement ça ! dit-il en faisant claquer l'ongle de son pouce sous sa maîtresse dent. Vous méprisez donc votre père, vous n'avez donc pas confiance en lui, vous ne savez donc pas ce que c'est qu'un père ? S'il n'est pas tout pour vous, il n'est rien. Où est votre or ?

— Mon père, je vous aime et vous respecte, malgré votre colère ; mais je vous ferai fort humblement observer que j'ai vingt-trois ans. Vous m'avez assez souvent dit que je suis majeure, pour que je le sache. J'ai fait de mon argent ce qu'il m'a plu d'en faire, et soyez sûr qu'il est bien placé...

— Où ?

— C'est un secret qui est inviolable, dit-elle. N'avez-vous pas vos secrets ?

— Ne suis-je pas le chef de ma famille, ne puis-je avoir mes affaires ?

— C'est aussi mon affaire.

— Cette affaire doit être mauvaise, si vous ne pouvez pas la dire à votre père,

Mademoiselle Grandet.

— Elle est excellente, et je ne puis pas la dire à mon père.

— Au moins, quand avez-vous donné votre or ?

Eugénie fit un signe de tête négatif.

— Vous l'aviez encore le jour de votre fête, hein ?

Eugénie, devenue aussi rusée par amour que son père l'était par avarice, réitéra le même signe de tête.

— Mais l'on n'a jamais vu pareil entêtement ni vol pareil, dit Grandet d'une voix qui alla crescendo et qui fit graduellement retentir la maison. Comment ! ici, dans ma propre maison, chez moi, quelqu'un aurait pris ton or ! le seul or qu'il y avait ! et je ne saurais pas qui ! L'or est une chose chère.

Les plus honnêtes filles peuvent faire des fautes, donner je ne sais quoi, cela se voit chez les grands seigneurs et même chez les bourgeois ; mais donner de l'or ! car vous l'avez donné à quelqu'un, hein ?

Eugénie fut impassible.

— A-t-on vu pareille fille ! Est-ce moi qui

drid, est aussi celle des journaux et même les plus favorables à l'établissement de républicaine inauguré sur les bords du Manzanarès.

La situation est très-alarmanche, dit le *Moniteur*, moins à cause de ce qui s'est passé que de ce qui se prépare... Des symptômes non équivoques indiquent que la Révolution va finir par un nouveau pas en avant, et alors commencera la vraie crise.

D'après les dernières nouvelles qui nous sont parvenues, l'ingérence des masses dans le gouvernement commençait à se faire sentir. Ce sont les républicains exaltés qui ont exigé la modification ministérielle à la suite de laquelle les ministres ayant appartenu à l'ancien gouvernement ont été remplacés par quatre hommes nouveaux poussés par le parti républicain.

Il y a quelques jours, une députation est venue demander à M. Figueras quel serait à l'avenir le sort des ouvriers. Le chef du pouvoir exécutif a répondu qu'ils jouiraient des droits qui leur sont conférés par la Constitution et qu'ils devraient travailler pour vivre.

Cette réponse a été très-mal accueillie, car ce n'est pas ainsi que l'entend certaine population qui, en Espagne comme ailleurs, se dit ouvrière pour ne pas travailler.

En attendant, on arme les milices, et, lorsqu'elles seront armées, il sera bien difficile de leur résister.

Le danger, et il est immense, c'est que les hommes actuellement au pouvoir seront infailliblement et très-vite débordés, et que la révolution prendra alors un caractère fédéral et socialiste.

Une correspondance de l'*Union*, de la frontière des Pyrénées, confirme absolument cette appréciation; elle donne sur les personnages entrés dans le nouveau ministère les détails les plus significatifs.

Frontière des Pyrénées, 26 février.

Le premier ministère de la République espagnole n'a duré que TREIZE jours!... Ce nombre est fatal, ce début funeste.

Combien vivra le second? Moins encore peut-être, car les Cortès et le Sénat qui, transformés illégalement en une seule Assemblée, ont proclamé aussi illégalement la République (voir les articles de la Constitution 78-83-85) sont presque en totalité zorrillistes, et partant républicains du lendemain.

Le télégraphe nous apprend que la minorité vraiment républicaine, secondée par un grand nombre de députations des provinces plus que fédérales, réclame à grands cris la dissolution de l'Assemblée.

Hélas! l'anarchie matérielle et morale de ce malheureux pays fait des progrès si rapides, que cette dissolution semble devoir être tragique et suivie de la plus épouvantable guerre civile.

Toute l'Espagne partage ces craintes; les lettres que nous recevons sont navrantes et révèlent une panique insurmontable. Des milliers de familles fuient le poignard et le pétrole et se réfugient en France, en Angleterre, à Gibraltar. Pas une ne se rend en Portugal ou en Italie; on croit ces

nations menacées d'explosion républicaine.

Voilà l'œuvre de la régente Dona Cristina, et de sa fille Dona Isabella, ou plutôt des libéraux espagnols qui, après avoir exploité l'ambition de l'une et la naïveté de l'autre, n'ont pas même eu le courage de les défendre. Après quarante années de luttes intestines, de *pronunciamientos*, d'exécutions sommaires, l'Espagne est en faillite et livrée à la démagogie.

Ne perdons pas notre temps à donner la biographie des nouveaux ministres. Comme leurs prédécesseurs, sous le duc d'Aoste ou sous le triumvirat Prim — Serrano — Topete, ce sont des avocats, des journalistes. Mais nous devons rappeler que ces citoyens ont donné en pleines Cortès toutes les sympathies à la « République de la Commune » et même à l'Internationale.

Avant-hier, le bruit a couru à Paris que la lutte serait engagée dans les rues de Madrid, et les membres du gouvernement prisonniers.

Ce bruit, dit *Paris-Journal*, aurait pris naissance dans une dépêche particulière adressée à une maison de banque.

Du reste, rien n'est venu la confirmer.

Le prince Alphonse des Asturies, rappelé de Vienne par la reine Isabella, a dû arriver hier à Paris, si nous en croyons la *Liberté*. On assure qu'un conseil de famille a déjà eu lieu au palais Basilewski.

Les chefs du parti alphonstiste partent pour Paris, afin d'y tenir un conseil et décider ce que les monarchistes constitutionnels, qui n'ont plus d'autre candidat que le prince Alphonse, doivent faire en présence des circonstances.

Trois grandes puissances ont signifié au gouvernement espagnol d'avoir à s'abstenir de toute propagande dans le Portugal, dans son propre intérêt.

Il se dit que l'Angleterre, préoccupée de la situation faite au Portugal par le voisinage de la République espagnole, que l'Angleterre, qui a tant d'intérêts dans le royaume portugais, aurait fait entendre aux chefs de la République qu'elle serait prête à s'opposer à toute ingérence des meneurs espagnols en Portugal. L'Angleterre ne se mêlera en aucune façon aux événements d'Espagne; mais elle protégera le gouvernement du roi don Luis contre la propagande de ses voisins.

Quand l'Agence Havas, docile aux inspirations des pouvoirs établis, vient ce matin encore nous dire que le calme est complet, on voit si de telles affirmations s'accordent avec la réalité.

À Versailles même on est moins optimiste.

À la présidence, on s'attend d'un moment à l'autre à apprendre de graves nouvelles de Madrid!

M. de Rémusat aurait ainsi apprécié la situation: « Le gouvernement de Madrid est impuissant à triompher du mouvement. Il faut prévoir tous les excès. »

Assemblée Nationale.

Séance du 27 février.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. de Marcère. — Depuis longtemps, le pays aspire au définitif; il a assez du provisoire, qui artère le travail national; à chaque instant, la volonté du pays s'est exprimée jusqu'ici; plusieurs membres de cette Chambre ont déposé des projets de constitution; moi entre autres, avec plusieurs de mes collègues, avons déposé une proposition qui est devenue la constitution Rivet. (Exclamations.)

Notre pays a supporté avec patience pendant deux ans ce provisoire, l'activité merveilleuse de l'homme que nous avions placé à notre tête a fait beaucoup pour réparer les pertes du pays, et la nation elle-même a travaillé à se relever, se modelant sur l'exemple de l'illustre Président de la République. (Exclamations.)

Il est arrivé un jour où la voix du pays s'est fait jour, et M. le Président de la République l'a fait entendre dans le Message (Interruptions); ce Message a été approuvé par la majorité de cette Assemblée, et je m'étonne qu'il n'en soit pas question dans le rapport. (Exclamations.) Cela, du reste, me donne la clef des obscurités que j'ai signalées dans le rapport.

Il y avait dans ce Message deux affirmations: M. le Président affirmait que la République serait conservatrice ou qu'elle ne serait pas; moi et mes amis, nous partagions absolument ce sentiment; il affirmait en second lieu que, sans passer notre temps à proclamer la République, il fallait l'organiser. Nous avons toujours adhéré à cette proposition. (Bruit.)

C'est à la suite de ce Message que se sont élevées ces discussions qui ont abouti au projet de loi actuel si incomplet.

Une partie des membres de cette Assemblée nourrit des espérances monarchiques, je respecte ces convictions et n'aurai pour elles aucune parole de dédain; je m'incline avec respect devant le dernier descendant de cette grande famille qui a gouverné la France. Mais je pense que c'est là un passé auquel on ne peut revenir. Un gouvernement, en effet, ne se fait pas par une loi, il naît de la nature des choses.

L'orateur cite à ce propos Royer-Collard.

Il reprend en déclarant que le césarisme est la domination de la foule par la force.

M. Prax-Paris. — Allons donc, laissez-nous tranquilles!

M. de Marcère. — Je n'oublierai jamais que c'est sous le césarisme que la France a été envahie et a subi tant de malheurs.

On nous dit que la France est un pays monarchique; il faudrait alors désespérer de nos libertés politiques, nous serions voués au despotisme; ce n'est pas vrai, elle a besoin d'être gouvernée et de stabilité dans ses institutions, d'ordre et de sécurité. Il me serait facile de vous démontrer que la monarchie ne peut lui donner rien de tout cela. (Bruit.)

Le gouvernement a manqué pendant longtemps,

pour bien administrer le pays, du concours des éléments conservateurs; contrairement à ce qui s'est passé en 1848, une partie du parti conservateur s'est ralliée à la République de 1871; M. le rapporteur nous promet le concours du surplus des conservateurs, et alors le pays sera complètement rassuré.

C'est à cette dernière partie que je m'adresse; M. le comte de Chambord a déclaré et très-noblement qu'il se retire (violentes interruptions); les princes d'Orléans ont exprimé les mêmes idées que je relate; c'est donc un devoir pour les partisans du passé de se rallier au présent.

Je ne me dissimule pas les difficultés qu'il y a à fonder un gouvernement en France; mais puisque l'antique autorité est éteinte, on ne peut s'adresser qu'à celle qui résulte de la volonté nationale; si elle ne réussit pas, ce sera par notre faute, et alors nous n'aurons qu'à recommencer ce voyage humiliant de l'anarchie au despotisme, et du despotisme à l'anarchie.

En terminant, je dois déclarer que je trouve dans les paroles de conciliation de M. le rapporteur un gage donné à ceux qui veulent fonder la République, et ce gage je l'accepte.

M. le marquis de Castellane. — Il faut d'abord nous demander quelle est la situation du pays, ce qu'elle attendait de nous et du travail de la commission.

La France est atteinte de deux maladies: l'amour du pouvoir absolu, le manque de foi politique; une minorité ardente cherche à substituer la République sociale à la République innocente que vous appelez conservatrice; la situation matérielle n'est pas mauvaise, mais il y a des ombres au tableau, 42 départements en état de siège, l'administration de certains départements confiée à des mains que de récents débats ont permis d'apprécier, quatre de nos départements encore occupés par l'ennemi.

C'est dans ces conditions qu'est intervenue cette brillante passe d'armes du général Changarnier et la nomination de la commission des Trente; sa mission, peut-être un peu vague au premier abord, était bien importante; cependant elle ne nous a apporté qu'une constitution Rivet, revue et corrigée à l'usage de M. le Président; elle a éloigné le moment où cette Assemblée userait du pouvoir constituant; ce n'est pas là ce que le pays attendait d'elle.

Le projet de loi, nous dit-on, réserve le pouvoir constituant de l'Assemblée, donc elle pourra s'en servir plus tard; on ajoute que l'on gagnera ainsi du temps; c'est là, en effet, une excellente chose; mais n'est-ce pas quelquefois perdre du temps? M. le duc de Broglie, père de l'honorable rapporteur, disait à la Chambre des pairs: qu'attendre quelque chose était fort bien; mais qu'attendre pour attendre, était indigne d'hommes de bon sens.

Si vous attendez que le Président de la République se mette à la tête du parti monarchique, vous attendrez en vain, car il vous a fait connaître les engagements qu'il avait pris envers la République. Nous avons reçu la mission de sauver le pays; pour résoudre les questions, il faut avoir le courage de les poser; notre attente constitue donc un acte d'imprévoyance.

Dans quelques mois, ce que nous pouvons encore

suis votre père? Si vous l'avez placé, vous en avez un reçu...

— Étais-je libre, oui ou non, d'en faire ce que bon me semblait? Était-ce à moi?

— Mais tu es une enfant!

— Majeure.

Abasourdi par la logique de sa fille, Grandet pâlit, trépigna, jura; puis trouvant enfin des paroles, il cria:

— Maudit serpent de fille! ah! mauvaise graine, tu sais bien que je t'aime, et tu en abuses. Elle égorge son père! Pardieu! tu auras jeté notre fortune aux pieds de ce van-pieds, qui a des bottes de maroquin. Par la serpe de mon père! je ne veux pas te déshériter, nom d'un tonnerre! mais je te maudis, toi, ton cousin et tes enfants! Tu ne verras rien arriver de bon de tout cela, entends-tu? Si c'était à Charles que... Mais non, ce n'est pas possible. Quoi! ce fichu miriflor m'aurait dévalisé?

Il regarda sa fille, elle était toujours muette et froide.

— Elle ne bougera pas, elle ne sourcilera pas; elle est plus Grandet, fistre! que

je ne suis Grandet. Tu n'as pas donné ton or pour rien, au moins? Voyons, dis.

Eugénie regarda son père, en lui jetant un regard ironique dont il s'offensa.

— Eugénie, vous êtes chez moi, chez votre père; vous devez, pour y rester, vous soumettre à ses ordres. Les prêtres vous ordonnent de m'obéir.

Eugénie baissa la tête.

— Vous m'offensez dans ce que j'ai de plus cher, reprit-il; je ne veux vous voir que soumise. Allez dans votre chambre. Vous y demeurerez jusqu'à ce que je vous permette d'en sortir. Nanon vous y portera du pain et de l'eau. Vous m'avez entendu, marchez!

Eugénie fondit en larmes et se sauva près de sa mère.

Après avoir fait un certain nombre de fois le tour de son jardin dans la neige, sans s'apercevoir du froid, Grandet se douta que sa fille devait être chez sa femme.

Charmé de la prendre en contravention à ses ordres, il grimpa les escaliers avec l'agilité d'un chat, et apparut dans la chambre

de M^{me} Grandet au moment où elle caressait les cheveux d'Eugénie dont le visage était plongé dans le sein maternel.

— Console-toi, ma pauvre enfant! ton père s'apaisera.

— Elle n'a plus de père! dit le foudroyant tonnelier.

— Est-ce bien vous et moi, madame Grandet, qui avons fait une fille désobéissante comme l'est celle-là? Jolie éducation! et religieuse surtout! — Hé bien! vous n'êtes pas dans votre chambre? Allons! en prison, en prison, mademoiselle!

— Voulez-vous me priver de ma fille, monsieur? dit madame Grandet le visage rougi par la fièvre.

— Si vous la voulez garder, emportez-la; videz-moi toutes deux la maison. Tonnerre! où est l'or, qu'est devenu l'or?

Eugénie se leva, lança un regard d'orgueil sur son père, et rentra dans sa chambre, à laquelle le bonhomme donna un tour de clef.

— Nanon, cria-t-il, éteins le feu de la salle!

Et il vint s'asseoir sur un fauteuil au coin de la cheminée de sa femme, en lui disant:

— Elle l'a donné sans doute à ce misérable séducteur de Charles, qui n'en voulait qu'à notre argent.

M^{me} Grandet trouva, dans le danger qui menaçait sa fille et dans son sentiment pour elle, assez de force pour demeurer en apparence froide, muette et sourde.

— Je ne savais rien de tout ceci, répondit-elle en se tournant du côté de la ruelle du lit pour ne pas subir les regards étincelants de son mari. Je souffre tant de votre violence, que, si j'en crois mes pressentiments, je ne sortirai d'ici que les pieds en avant. Vous auriez dû m'épargner en ce moment, monsieur, moi, qui ne vous ai jamais causé de chagrin, du moins je le pense. Votre fille vous aime, je la crois innocente autant que l'enfant qui naît; ainsi ne lui faites pas de peine, révoquez votre arrêt. Le froid est bien vif, vous pouvez être cause de quelque grave maladie.

(La suite au prochain numéro.)

aujourd'hui nous ne le pourrions plus ; si l'on croit la rumeur publique, il nous est permis d'espérer que la fin de l'année verra le jour trois fois béni où l'étranger quittera le sol du pays ; qui vous dit que le pays qui ne veut pas la dissolution de l'Assemblée en ce moment, ne la réclamera pas alors ? vous-mêmes ne sentirez-vous pas la nécessité de vous séparer ?

Alors les partis, que retient encore la présence de l'ennemi, se déchaîneront, des commotions s'ensuivront, et vous ne pourrez même confier le pouvoir pour un laps de temps quelconque à un homme quel qu'il soit. Cette raison capitale doit vous engager à user complètement du pouvoir constituant.

Il en est une autre plus grave peut-être, c'est la situation faite à la France au milieu des nations européennes, par la continuation du provisoire : c'est l'isolement où elle se trouve.

Vous voyez les chefs des trois grandes puissances continentales se réunir pour se mettre en garde contre nous, vous voyez l'Italie se rapprocher de nos vainqueurs dans un esprit de défiance contre la France. On se demande ce que nous sommes, où nous allons, si, gouvernés par un homme respecté, nous ne subissons pas demain une dictature révolutionnaire.

Il n'en serait pas de même si nous avions un gouvernement régulier, des institutions stables, ce qui fit la force du gouvernement de la famille des Bourbons en 1814 ; or, se figure-t-on M. Thiers allant traiter avec les souverains de l'Europe au nom de la constitution Rivet ? (Exclamations.)

Ce serait donc folie de se laisser aller à cet isolement, c'est-à-dire de garder le provisoire.

Il faut examiner si la commission, qui n'a pas rempli son mandat, n'a pas été arrêtée chemin faisant par des obstacles insurmontables.

Devait-on faire une constitution républicaine ? (Bruit.) Or, l'expérience nous apprend qu'on ne fait bien que ce pour quoi on éprouve un certain attrait ; or, la majorité de la commission, celle de l'Assemblée n'ont jamais manifesté d'enthousiasme pour cette forme de gouvernement.

On devait faire une constitution monarchique constitutionnelle ; nous le pouvons et nous le devons, l'Assemblée est l'expression d'un pays monarchique (Bruit) ; vous qui parlez de république, vous avez si bien ajouté aux attributions de M. Thiers que vous en avez fait un roi provisoire. La République, d'ailleurs, courrait le risque de tomber entre les mains de vrais républicains, qui la rendraient sociale.

On nous a dit : Vous êtes divisés, donc vous ne pouvez constituer ; il faut pourtant s'expliquer une bonne fois sur ces divisions. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Oui, il y a des points de dissentiments, mais ils sont plus apparents que réels, et l'accord serait facile à établir sur les prérogatives du pouvoir exécutif, sur la responsabilité ministérielle ; s'il y a des divisions, elles ne sont pas ici, elles sont plus haut, si elles existent (Bruits) ; d'ailleurs ne serait-ce pas à nous de les faire cesser, nous les représentants du pays ? (Exclamations.)

Que l'Assemblée dise au pays quelles sont les conditions d'existence du pouvoir monarchique en France (Exclamations) ; qu'elle dise à tous les princes français sans exception : voilà ce que le pays attend de vous, voilà quels sacrifices il réclame. Pensez-vous que les princes, ainsi sollicités par le pays et non plus par des intermédiaires plus ou moins autorisés, oublieraient que s'ils ont des droits ils ont aussi des devoirs ? (Bravos à droite et au centre droit.) Tel est le rôle glorieux qu'on avait rêvé pour la commission des Trente, qu'on rêve encore pour vous ; qu'elle essaye de réaliser cette tâche ; si nous échouons c'est que Dieu ne veut plus que la France tienne le rôle qu'elle a joué jusqu'ici dans le monde.

Il faut donc constituer la monarchie constitutionnelle, nous le devons et nous le pouvons. (Interruptions à gauche.) Si d'ici peu de temps, nous n'avons pas pris un parti viril, nous courrons aux plus grands dangers. J'ai cru de mon devoir de monter à cette tribune et de jeter un cri d'alarme.

Jetez les yeux de l'autre côté et considérez la situation de l'Espagne : pendant deux ans un gouvernement provisoire comme celui-ci, puis après l'assassinat de Prim, l'étranger, puis la révolution. (Bravos ! à droite et au centre droit.)

M. Haentjens. — Messieurs, le projet de loi soumis à vos délibérations, est un projet de conciliation ; nous nous associons, mes amis politiques et moi, à cette tentative de concorde ; mais nous devons cependant donner notre opinion ; les trois premiers articles sont relatifs au règlement des rapports des pouvoirs existants, l'autre à certaines lois organiques.

Voix. — Au nom de qui parlez-vous ?

M. Haentjens. — Je ne répondrai pas aux interruptions, je dirai cependant que nous sommes les partisans de l'appel à la nation.

Quant aux trois premiers articles, nous les trouvons bien compliqués et parfaitement inutiles ; l'Assemblée a tout intérêt à entendre une voix éloquente, et la présence de M. le Président de la République ne nous paraît nullement dangereuse ; l'amendement de M. de Ventavon nous semble donc répondre au sentiment public et nous sommes disposés à l'appuyer.

Si la commission s'était rappelé les véritables principes, elle aurait décidé que le chef du pouvoir exécutif ne communiquait que par message avec l'Assemblée devant laquelle il est représenté par le conseil des ministres, et que les fonctions de député et de chef du pouvoir exécutif sont incompatibles. Pourquoi en a-t-on décidé autrement ?

La nécessité d'une loi électorale est reconnue par tous, mais le rapport a fait craindre des restrictions au suffrage universel contre lesquelles nous devrions protester, si elles étaient trop grandes ; cependant nous ne nous opposons pas à la réglementation modérée de ce suffrage.

Quant au reste de l'article nous le repoussons comme trop vague.

Cependant tous nous sommes dominés par une pensée patriotique, eh bien nous pensons que le gouvernement solide sera celui qui s'appuiera sur le verdict de la nation.

Que celle-ci choisisse donc entre ces formes de gouvernement : royauté, république ou empire. (Bruit. — Exclamations !) Nous ne voulons pas discuter aujourd'hui, nous avons voulu proclamer notre doctrine. (Interruptions violentes à gauche.) Le moment venu, nous la soutiendrons avec insistance, car c'est la seule qui puisse nous conduire à la sécurité ; c'est la voie de la vérité et du droit.

La discussion est renvoyée à demain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS.

ELECTIONS.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 18 février 1873, les commerçants de l'arrondissement de Saumur, inscrits sur les listes électorales révisées en 1872, se réuniront le dimanche 9 mars 1873, pour procéder au renouvellement intégral de la Chambre de commerce d'Angers.

Le scrutin ouvrira à la Mairie de Saumur, à 11 heures du matin, et sera clos à 4 heures du soir.

Les opérations électorales seront présidées par le Maire, assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

L'élection des présidents des Chambres de commerce appartient, comme par le passé, aux Chambres elles-mêmes.

Sont éligibles tout commerçant, directeur de compagnie anonyme de commerce, de finances et d'industrie, agent de change, capitaine au long cours et maître au cabotage, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions pour y être inscrit, s'il est âgé de trente ans, s'il est inscrit à la patente depuis cinq ans et s'il est domicilié au moment de l'élection dans le département de Maine-et-Loire. Les anciens commerçants et agents de change seront également éligibles s'ils ont exercé leur commerce pendant le même temps.

L'élection aura lieu au scrutin de liste. Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, les électeurs se réuniront le dimanche suivant, 16 mars, aux lieux ci-dessus indiqués et aux mêmes heures sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante. Les électeurs recevront une carte de convocation qui leur sera adressée cinq jours au moins à l'avance, par MM. les Maires de leur résidence.

Le carnaval a été triste de tous côtés. Il n'y a eu de fêtes nulle part : dans toutes les villes, la promenade traditionnelle des masques et gens costumés a fait défaut ; il est bon d'ajouter que le temps était mauvais et

contribuait à rendre ces fêtes assez maussades.

SAUMUR ET TOURS.

Un de nos plus spirituels écrivains, étant venu visiter les bords de la Loire, a écrit, sur chaque localité importante où il a séjourné, quelques lignes qui ne manquent pas de verve et d'humour.

Il commence ainsi sa description :

« C'est une belle route que celle de Nantes, l'une des plus belles de France, certainement. Comptez les grandes villes que l'on y rencontre sur un parcours d'un peu plus de cent lieues : Orléans, Blois, Tours, Angers, Nantes, et, entre chacune de ces étoiles, à des distances presque également calculées, des satellites non sans éclat, d'aimables petites cités qui se nomment Etampes, Beaugency, Amboise, Saumur et Anceins. »

Voici ce que dit notre écrivain sur Tours et Saumur :

« SAUMUR. — Deux journées joyeuses passées au milieu d'une famille aimable et charmante m'ont fait prendre en affection cette jolie petite ville, que recommande d'ailleurs aux militaires son Ecole de cavalerie, aux gourmets son excellent vin, aux antiquaires ses deux dolmens, et aux gens de lettres la rue où Balzac a placé, en dépit du cadastre, la maison à M. Grandet.

« Il y a, au très-humble musée de Saumur, une trompette romaine en cuivre, longue de quatre pieds, et telle qu'on en voit sur les bas-reliefs de l'arc-de-triomphe de Titus ; c'est la seule, dit-on, qui, jusqu'à nos jours, ait été retrouvée. Je recommande cette trompette et les dolmens, monuments religieux deux fois millénaires, qui ont vu tomber en poudre bien des édifices construits pour l'éternité, et qui dureront peut-être assez encore pour voir disparaître tout ce qui est né, tout ce qui a grandi, tout ce qui a triomphé autour d'eux.

« TOURS. — Ville célèbre par ses pruneaux, et qui n'en fournit point. Les pruneaux de Tours viennent de Saumur. Cela me rappelle une vieille plaisanterie qui ne se pouvait faire qu'à l'aide d'un complaisant solécisme.

« — Quels sont les pruneaux plus gros que ceux de Tours ?

« — Ce sont les pruneaux d'une lieue de Tours.

« Eh bien ! les véritables sont bien autrement colossaux : ils deviennent, à Saumur, les pruneaux de quinze lieues de Tours....

« Le monde est plein de préjugés. On a fait courir le bruit que le département d'Indre-et-Loire appartenait aux Anglais. Or, on ne trouve presque aucun de ces insulaires dans Indre-et-Loire, et Tours lui-même n'en possède que de rares et modestes familles. Tout le monde vous parlera des rillettes de Tours, qui ne sont faites un peu en grand que par quelques fabricants, et personne ne vous dira mot des confiseurs, qui, par leur nombre extravagant, doivent être, au reste d'une population évidemment friande, comme un est à dix. »

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« Malgré les difficultés de la guerre — et d'une guerre malheureuse — les volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux) ont pu établir, avec la plus complète régularité, leurs feuilles de journées. A l'époque du licenciement, ils ont rendu des comptes parfaitement établis et versé un boni de 33 mille francs. Les officiers d'administration de ce corps ont reçu de l'intendance les éloges les plus flatteurs. »

Pourrait-on féliciter de même certains chefs de guerre à outrance dont on n'a pu jusqu'à présent apurer les comptes ?

Voici un fait qui intéresse les tanneurs.

Un journal indique un procédé de tannage qui donne aux cuirs une remarquable souplesse et une grande résistance, et qui convient surtout aux courroies de machines des manufactures. C'est l'emploi de la glycérine. Au lieu d'induire le cuir comme on le ferait avec de la graisse, on le plonge, au sortir de la tannerie ordinaire, dans un bain de glycérine où on le laisse pendant plusieurs semaines. Une fois les peaux imprégnées de la substance huileuse, le cuir acquiert une

élasticité et une ténacité à toute épreuve. Ce procédé est en usage en Amérique.

Nous rappelons la représentation du grand ouvrage d'Alexandre Dumas et Maquet, *les Mousquetaires ou vingt ans après*, par la troupe de M. Bonnesseur. (Voir plus loin la désignation des tableaux.)

Dernières Nouvelles.

Paris, 28 février.

Gambetta doit parler avant la clôture de la discussion générale sur le projet des Trente.

Il est question d'une déclaration des légitimistes semblable à la déclaration de M. de Castellane, d'hier, pour une monarchie constitutionnelle.

Des correspondances de Rome assurent que le parti républicain en Italie prépare un mouvement dans les provinces et que tout est prêt dans les anciennes capitales de la péninsule, pour une prise d'armes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Le bel ouvrage de M. de Latena, *Etude de l'Homme*, dont la cinquième édition vient de paraître, est comme un miroir où se reflètent, avec les nuances les plus délicates, nos penchants, nos sentiments et nos passions. La lecture en est aussi facile et souvent beaucoup plus attachante que celle d'un roman, car *l'Homme* y est peint sur le vif avec autant de précision, et chacun y trouve ce qu'il a senti ou pu voir. Les Femmes surtout, leur société, la connaissance des sentiments et des affections qui leur conviennent, leur genre de faiblesse et même leurs vertus, ont heureusement inspiré M. de Latena.

Parmi les belles gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine, nous avons à en signaler plusieurs qui appellent l'attention par leur vif intérêt d'actualité. Une scène de *Marion de Lorme* ; le cyclone de l'île de la Réunion ; le départ de Madrid du roi Amédée ; la proclamation de la République par les Cortès espagnoles : telles sont les pages où le crayon d'artistes d'un grand talent a interprété les événements dont le public s'est le plus occupé depuis quelques jours. Voici maintenant une exposition des beaux-arts et de l'industrie au Japon : rapprochement curieux au moment où sont poussés si activement les travaux du grand concours international de Vienne ; une ravissante page d'art, intitulée : l'offrande du marin en Normandie ; puis deux planches consacrées à la banque d'Angleterre, etc., etc. — On voit que *l'Univers illustré* justifie largement sa réputation d'être le mieux fait, le plus intéressant et le plus artistique de tous les journaux analogues. On sait également que c'est celui qui coûte le moins cher. — En tête du numéro de cette semaine, *l'Univers illustré* donne des détails sur la splendide prime gratuite qu'il offre à ses abonnés.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

En vente chez Michel Lévy, frères, éditeurs, rue Auber, 3, et boulevard des Italiens, 45, à la Librairie Nouvelle :

Etude de l'Homme, par N.-V. de Latena. 5^e édition. Deux beaux et forts vol. gr. in-18 : 7 fr. — *Le Siège de Paris, journal d'une Parisienne*, par Juliette Lamber (M^{me} Edmond Adam). Un beau vol. grand in-18 : 3 fr. 50. — *Madame et Monsieur Cardinal*, par Ludovic Halévy. 8^e édition. Un beau vol. gr. in-18, illustré de 12 vignettes, par Edmond Morin : 3 fr. 50. — *L'Art de plaire, études d'hygiène, de goût et de toilettes*, par Ernest Feydeau. Un vol. gr. in-18 : 2 fr. — *Marion de Lorme*, drame en cinq actes, en vers, par Victor Hugo. Nouvelle édition avec une préface inédite et une eau-forte de Léopold Flameng. Un vol. in-8^e cavalier : 4 fr.

